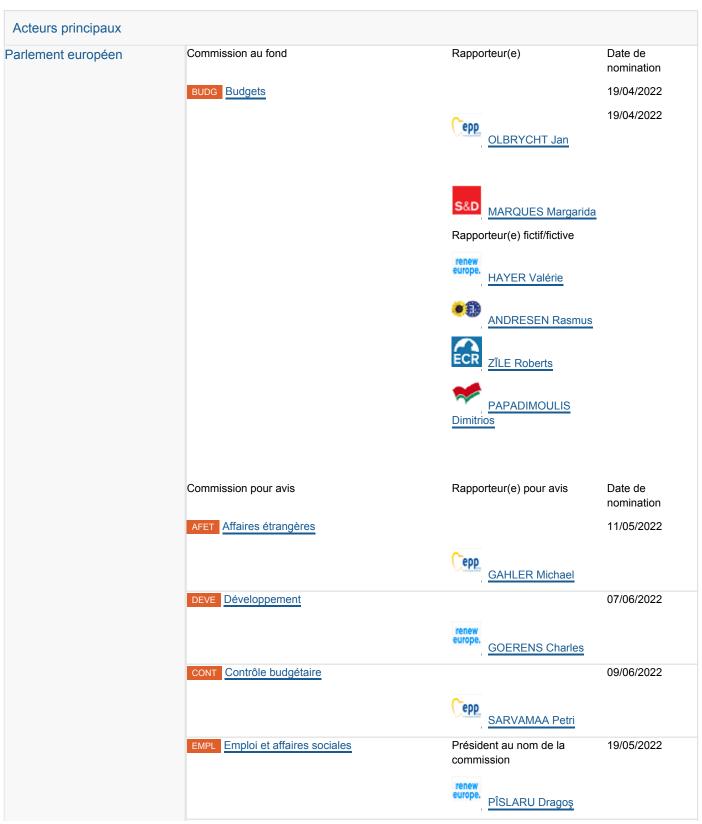
Procedure file

Informations de base INI - Procédure d'initiative 2022/2046(INI) Procédure terminée Améliorer le cadre financier pluriannuel 2021-2027: un budget de l?UE résilient et adapté aux nouveaux défis Sujet 8.70.01 Financement du budget, ressources propres 8.70.02 Réglementation financière



	Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	Président au nom de la commission renew europe. CANFIN Pascal	13/06/2022
	Industrie, recherche et énergie	Président au nom de la commission BUŞOI Cristian-Silviu	17/05/2022
	Marché intérieur et protection des consommateurs	Président au nom de la commission CAVAZZINI Anna	16/06/2022
	Transports et tourisme	S&D GARCÍA MUÑOZ Isabe	30/05/2022
	REGI Développement régional	KEFALOGIANNIS Manolis	10/05/2022
	Agriculture et développement rural	S&D OLEKAS Juozas	07/06/2022
	CULT Culture et éducation	S&D NEGRESCU Victor	01/06/2022
	AFCO Affaires constitutionnelles	VINCZE Loránt	20/06/2022
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire HAHN Johannes	
Evénements clés			

Evénements clés				
09/06/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission			
17/11/2022	Vote en commission			
22/11/2022	Dépôt du rapport de la commission	A9-0281/2022	Résumé	
14/12/2022	Débat en plénière	-		
15/12/2022	Résultat du vote au parlement			
15/12/2022	Décision du Parlement	<u>T9-0450/2022</u>	Résumé	

Informations techniques		
Référence de procédure	2022/2046(INI)	

Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d?initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/9/09192

Portail de documentation					
Avis de la commission	AFET	PE734.175	13/09/2022	EP	
Projet de rapport de la commission		PE734.412	16/09/2022	EP	
Avis spécifique	IMCO	PE734.299	26/09/2022	EP	
Avis spécifique	ENVI	PE734.372	04/10/2022	EP	
Avis de la commission	CULT	PE735.481	04/10/2022	EP	
Avis de la commission	CONT	PE734.341	07/10/2022	EP	
Avis de la commission	REGI	PE734.119	10/10/2022	EP	
Avis de la commission	TRAN	PE732.823	11/10/2022	EP	
Avis de la commission	DEVE	PE735.495	13/10/2022	EP	
Avis spécifique	ITRE	PE736.622	14/10/2022	EP	
Avis de la commission	EMPL	PE736.695	14/10/2022	EP	
Amendements déposés en commission		PE737.331	14/10/2022	EP	
Avis de la commission	AFCO	PE732.804	21/10/2022	EP	
Avis de la commission	AGRI	PE734.167	26/10/2022	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0281/2022	22/11/2022	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0450/2022	15/12/2022	EP	Résumé

Améliorer le cadre financier pluriannuel 2021-2027: un budget de l?UE résilient et adapté aux nouveaux défis

La commission des budgets a adopté le rapport d'initiative de Jan OLBRYCHT (PPE, PL) et Margarida MARQUES (S&D, PT) sur le renforcement du cadre financier pluriannuel 2021-2027 : un budget européen résilient et adapté aux nouveaux défis.

Depuis l'adoption de l'actuel cadre financier pluriannuel (CFP) en décembre 2020, le contexte politique, économique et social a changé de manière irrémédiable, à commencer par l'ampleur sans précédent et les conséquences dramatiques de la pandémie de COVID-19, qui n'est pas encore terminée. En outre, l'invasion non provoquée et injustifiée de l'Ukraine par la Russie a entraîné une crise humanitaire majeure et a déclenché un énorme choc économique et social de durée incertaine dans le monde entier.

Selon la Commission, les besoins imprévus créés par la guerre en Europe dépassent largement les moyens disponibles dans le cadre financier pluriannuel actuel, ce qui nécessite de nouvelles sources de financement.

Nouveaux défis et chocs révélant les lacunes de l'actuel CFP

Les députés ont appelé la Commission à proposer une révision du CFP actuel visant principalement à faire face aux conséquences de la guerre contre l'Ukraine et à doter l'Union d'une flexibilité adéquate pour répondre aux crises. Le rapport souligne les objectifs communs de l'Union, à savoir réaliser le pacte vert, la transition numérique et le socle européen des droits sociaux, renforcer la coopération et la coordination en matière de défense, améliorer son autonomie stratégique ainsi que son indépendance et sa sécurité énergétiques, réduire la pauvreté énergétique, améliorer le coût de la vie, assurer la sécurité alimentaire mondiale et relever les défis causés par une inflation élevée.

Une capacité financière accrue et une plus grande responsabilité démocratique

La Commission est invitée à présenter une proposition législative en vue d'une révision complète et ambitieuse du règlement CFP et de son annexe dans les meilleurs délais et au plus tard au cours du premier trimestre de 2023. Les députés ont souligné la nécessité d'un CFP revu à la hausse pour garantir un budget de l'UE plus solide et plus souple, répondant aux normes les plus élevées en matière de transparence et de responsabilité démocratique. Ils demandent donc une augmentation des plafonds du CFP, ainsi qu'une augmentation et une refonte de la flexibilité budgétaire.

Rubrique 1 : Marché unique, innovation et numérique

Les députés ont demandé une augmentation du plafond de la rubrique 1 au motif que les marges sont insuffisantes pour répondre aux besoins accrus et qu'elle s'oppose à l'utilisation des enveloppes de programmes convenus pour financer de nouvelles initiatives. Ils ont souligné le rôle clé que jouent les financements accordés dans le cadre d'Horizon Europe, du programme Europe numérique, du programme pour le marché unique et du mécanisme pour linterconnexion en Europe (MIE) pour stimuler l'innovation, soutenir les entreprises et favoriser les transitions verte et numérique.

Ils attendent avec impatience la proposition de la Commission concernant le nouveau Fonds européen de souveraineté destiné à garantir l'autonomie stratégique de l'Union et à réduire la dépendance vis-à-vis des pays tiers dans des secteurs clés.

Rubrique 2a: Cohésion

Les députés sont préoccupés par le fait que la politique de cohésion est de plus en plus utilisée pour renforcer d'autres politiques et pour pallier les insuffisances de la flexibilité budgétaire ou des mécanismes de réponse aux crises dans le CFP. Ils considèrent que la possibilité existante de transferts des fonds de la politique de cohésion vers d'autres programmes, jusqu'à 5% de la dotation initiale, offre une flexibilité suffisante. Il est souligné que la révision du CFP ne doit pas entraîner une révision à la baisse des enveloppes nationales préallouées.

Rubrique 2b : Résilience et valeurs

Le rapport a demandé que la ligne budgétaire consacrée au remboursement des coûts d'emprunt EURI (instrument de IUnion européenne pour la relance) soit retirée de la rubrique 2b et placée en dehors des rubriques du CFP, et que ces coûts soient comptabilisés au-delà des plafonds du CFP. Les députés ont regretté que les coûts d'emprunt EURI et le remboursement de la dette aient été inclus en tant que ligne budgétaire sous la rubrique 2b pour la période 2021-2027, aux côtés de programmes phares tels que Erasmus+, IUE pour la santé, Europe créative et Citoyens, égalité, droits et valeurs.

Les députés ont souligné l'importance vitale du programme «LUE pour la santé» et des programmes de l'Union en matière d'éducation, de culture, de jeunesse et de valeurs pour soutenir les secteurs concernés à la suite de la pandémie et lutter contre la désinformation, et ont souligné que le Fonds social européen+ est l'un des principaux moteurs du renforcement de la dimension sociale de l'Union. Ils ont également regretté qu'Erasmus+, un programme dont la demande est relativement stable d'une année sur l'autre, ait un profil financier fortement concentré dans le CFP actuel.

Rubrique 3: Ressources naturelles et environnement

Les députés ont demandé que le plafond de la rubrique 3 soit ajusté dès que possible afin d'accueillir pleinement le Fonds social pour le climat (FSC), tandis que le financement convenu au titre de la rubrique 3 ne devrait pas être compromis et devrait être préservé pour l'objectif visé.

Rubrique 4 : Migration et gestion des frontières

Selon les députés, cette rubrique devrait être augmentée pour refléter la réalité actuelle et les besoins réels de financement des politiques et programmes de l'Union en matière de migration et de gestion des frontières. La guerre contre l'Ukraine et la décision subséquente de déclencher la directive sur la protection temporaire entraîneront un engagement financier à plus long terme pour soutenir les États membres, ce qui imposera des demandes inattendues au Fonds pour l'asile, la migration et l'intégration (FAMI) et à l'instrument de gestion des frontières et des visas (IGFV) et créera des responsabilités supplémentaires pour les agences décentralisées de la rubrique 4.

Rubrique 5 : Sécurité et défense

Il est demandé d'augmenter le plafond de cette rubrique afin de renforcer la coopération et les investissements en matière de défense. Le besoin d'investissement est essentiel pour renforcer la politique de sécurité et financer l'innovation technologique dans un paysage sécuritaire en constante évolution.

Rubrique 6 : Voisinage et monde

Les députés ont demandé un relèvement du plafond de la rubrique 6 afin de couvrir pleinement les besoins actuels et prévus de l'action extérieure de l'Union et de créer une capacité suffisante pour répondre aux crises et aux besoins émergents. Ils ont déploré que, même avant la guerre contre l'Ukraine, les fonds disponibles au titre de la rubrique 6 étaient insuffisants et que la pression sur cette rubrique a depuis lors augmenté de manière substantielle.

Le rapport a souligné l'importance de fournir un soutien supplémentaire à l'Ukraine par le biais de l'assistance macrofinancière (AMF) et a mis en évidence qu'un taux de provisionnement bien plus élevé que le taux standard de 9% est nécessaire pour les prêts à l'Ukraine au vu du risque accru de défaillance.

La Commission est également invitée à veiller à ce que l'Union respecte ses engagements internationaux en matière de climat et, en particulier, à assurer le financement de la finance climatique internationale et des programmes pertinents dans le cadre de IIVCDCI - Europe dans le monde.

Adoption du CFP

Les députés ont souligné que l'exigence de l'unanimité pour l'adoption du règlement CFP entrave les décisions nécessaires dans le processus de révision. Ils estiment que la procédure législative ordinaire devrait s'appliquer à l'adoption du règlement du CFP et à la décision sur les ressources propres, afin que le Parlement acquière la totalité des prérogatives budgétaires dont jouissent les parlements nationaux.

Enfin, le Parlement demande au Conseil européen dactiver la clause passerelle prévue à larticle 312, paragraphe 2, du traité FUE pour accélérer la prise de décision.

Améliorer le cadre financier pluriannuel 2021-2027: un budget de l?UE résilient et adapté aux nouveaux défis

Le Parlement européen a adopté par 366 voix pour, 128 contre et 55 abstentions, une résolution sur le renforcement du cadre financier pluriannuel 2021-2027 : un budget européen résilient et adapté aux nouveaux défis.

Depuis l'adoption de l'actuel cadre financier pluriannuel (CFP) en décembre 2020, le contexte politique, économique et social a changé de manière irrémédiable, à commencer par l'ampleur sans précédent et les conséquences dramatiques de la pandémie de COVID-19, qui n'est pas encore terminée. En outre, l'invasion non provoquée et injustifiée de l'Ukraine par la Russie a entraîné une crise humanitaire majeure et a déclenché un énorme choc économique et social de durée incertaine dans le monde entier.

Nouveaux défis et chocs révélant les lacunes de l'actuel CFP

Les députés ont appelé la Commission à proposer une révision du CFP actuel visant principalement à faire face aux conséquences de la guerre contre l'Ukraine et à doter l'Union d'une flexibilité adéquate pour répondre aux crises. La résolution a souligné les objectifs communs de l'Union, à savoir réaliser le pacte vert, la transition numérique et le socle européen des droits sociaux, renforcer la coopération et la coordination en matière de défense, améliorer son autonomie stratégique ainsi que son indépendance et sa sécurité énergétiques, réduire la pauvreté énergétique, améliorer le coût de la vie, assurer la sécurité alimentaire mondiale et relever les défis causés par une inflation élevée.

Le CFP actuel a déjà été utilisé dans ses moindres limites moins de deux ans après son adoption, une situation aggravée par les événements imprévisibles de 2022. Le Parlement craint dès lors que le CFP ne permette pas à lUnion de répondre aux besoins et aux crises potentielles à lavenir et lempêche de jouer son rôle stratégique sur la scène internationale.

Accroître la capacité financière avec plus de transparence et de responsabilité démocratique

La Commission est invitée à présenter une proposition législative en vue d'une révision complète et ambitieuse du règlement CFP et de son annexe dans les meilleurs délais et au plus tard au cours du premier trimestre de 2023. La révision du CFP ne devrait pas conduire à une révision à la baisse des enveloppes nationales préallouées ou des programmes de l'Union.

Les députés ont souligné la nécessité d'un CFP revu à la hausse pour garantir un budget de l'UE plus solide et plus souple, répondant aux normes les plus élevées en matière de transparence et de responsabilité démocratique. Ils ont donc demandé une augmentation des plafonds du CFP, ainsi qu'une augmentation et une refonte de la flexibilité budgétaire. Les principes qui sous-tendent le CFP et toutes les politiques de l'Union qui sy rapportent, notamment en ce qui concerne la réalisation des objectifs de l'Union en matière de climat et de biodiversité et la promotion de légalité entre les femmes et les hommes devraient rester au cur de la révision du CFP.

Rubrique 1 : Marché unique, innovation et numérique

Le Parlement a demandé une augmentation du plafond de la rubrique au motif que les marges sont insuffisantes pour répondre aux besoins accrus et qu'elle s'oppose à l'utilisation des enveloppes de programmes convenus pour financer de nouvelles initiatives. Ils ont souligné le rôle clé que jouent les financements accordés dans le cadre d'Horizon Europe, du programme Europe numérique, du programme pour le marché unique et du mécanisme pour linterconnexion en Europe (MIE) pour stimuler l'innovation, soutenir les entreprises et favoriser les transitions verte et numérique.

Les députés attendent avec impatience la proposition de la Commission concernant le nouveau Fonds européen de souveraineté destiné à garantir l'autonomie stratégique de l'Union et à réduire la dépendance vis-à-vis des pays tiers dans des secteurs clés.

Rubrique 2a: Cohésion

Les députés ont demandé que le financement convenu au titre de la rubrique 2a ne soit pas remis en cause et quil soit préservé en vue de la réalisation des objectifs pour lesquels il est destiné. Ils sont préoccupés par le fait que la politique de cohésion est de plus en plus utilisée pour renforcer d'autres politiques et pour pallier les insuffisances de la flexibilité budgétaire ou des mécanismes de réponse aux crises dans le CFP. Ils considèrent que la possibilité existante de transferts des fonds de la politique de cohésion vers d'autres programmes, jusqu'à 5% de la dotation initiale, offre une flexibilité suffisante. La révision du CFP ne devrait pas entraîner une révision à la baisse des enveloppes nationales préallouées.

Le Parlement a réitéré son appel en faveur dune augmentation urgente du financement de la garantie européenne pour lenfance, avec un budget spécifique dau moins 20 milliards dEUR pour la période 2021-2027. Il a insisté pour que ce budget spécifique fasse partie de la révision du CFP et du renforcement du FSE+.

Rubrique 2b : Résilience et valeurs

Le Parlement a demandé que la ligne budgétaire consacrée au remboursement des coûts d'emprunt EURI (instrument de IUnion européenne pour la relance) soit retirée de la rubrique 2b et placée en dehors des rubriques du CFP, et que ces coûts soient comptabilisés au-delà des plafonds du CFP. Les députés ont regretté que les coûts d'emprunt EURI et le remboursement de la dette aient été inclus en tant que ligne budgétaire sous la rubrique 2b pour la période 2021-2027, aux côtés de programmes phares tels que Erasmus+, IUE pour la santé, Europe créative et Citoyens, égalité, droits et valeurs.

Les députés ont souligné l'importance vitale du programme «LUE pour la santé» et des programmes de l'Union en matière d'éducation, de culture, de jeunesse et de valeurs pour soutenir les secteurs concernés à la suite de la pandémie et lutter contre la désinformation, et ont souligné que le Fonds social européen+ est l'un des principaux moteurs du renforcement de la dimension sociale de l'Union. Ils ont également regretté qu'Erasmus+, un programme dont la demande est relativement stable d'une année sur l'autre, ait un profil financier fortement concentré en fin de période dans le CFP actuel.

Rubrique 3: Ressources naturelles et environnement

Les députés ont demandé que le plafond de la rubrique soit ajusté dès que possible afin d'accueillir pleinement le Fonds social pour le climat (FSC), tandis que le financement convenu au titre de la rubrique ne devrait pas être compromis et devrait être préservé pour l'objectif visé. La résolution a souligné limportance de la politique agricole commune (PAC) dans lapport dun soutien aux agriculteurs en vue de renforcer la sécurité alimentaire. Elle a rappelé limportance majeure du programme LIFE pour soutenir laction pour le climat, la conservation de la nature et la protection de lenvironnement.

Rubrique 4 : Migration et gestion des frontières

Selon les députés, cette rubrique devrait être augmentée pour refléter la réalité actuelle et les besoins réels de financement des politiques et programmes de l'Union en matière de migration et de gestion des frontières. La guerre contre l'Ukraine et la décision subséquente de déclencher la directive sur la protection temporaire entraîneront un engagement financier à plus long terme pour soutenir les États membres, ce qui imposera des demandes inattendues au Fonds pour l'asile, la migration et l'intégration (FAMI) et à l'instrument de gestion des frontières et des visas (IGFV) et créera des responsabilités supplémentaires pour les agences décentralisées de la rubrique 4.

Rubrique 5 : Sécurité et défense

Le Parlement a réclamé une augmentation du plafond de cette rubrique ainsi quune révision rapide du CFP afin daugmenter les instruments de défense de lUnion tels que le Fonds européen de la défense, la mobilité militaire et les futurs mécanismes d'acquisitions conjointes pour la défense de lUnion, à savoir linstrument visant à renforcer lindustrie européenne de la défense au moyen dacquisitions conjointes et le programme européen dinvestissement dans le domaine de la défense, pour autant quils renforcent la base industrielle et technologique de défense européenne et quils garantissent une valeur ajoutée européenne.

Rubrique 6 : Voisinage et monde

Les députés ont demandé un relèvement du plafond de la rubrique afin de couvrir pleinement les besoins actuels et prévus de l'action extérieure de l'Union et de créer une capacité suffisante pour répondre aux crises et aux besoins émergents. Ils ont déploré que, même avant la guerre contre l'Ukraine, les fonds disponibles au titre de la rubrique étaient insuffisants et que la pression sur cette rubrique a depuis lors augmenté de manière substantielle.

Face à la détérioration rapide du contexte international depuis le début du CFP, tant dans les pays voisins quau-delà, en raison des crises alimentaire, énergétique, climatique et économique, le Parlement estime quil faut réagir plus activement aux crises.

Soulignant que laide humanitaire au titre de la rubrique, après de nombreux renforcements, a été poussée à ses limites, les députés ont insisté sur le fait que laugmentation du financement de laide humanitaire (HUMA) et du pilier «réaction rapide» de IIVCDCI - Europe dans le monde est essentielle si IUnion veut non seulement apporter une aide à IUkraine, mais aussi épauler les communautés et les régions dans le besoin. Les députés ont insisté pour que le soutien aux autres pays candidats, en particulier dans les Balkans occidentaux, soit maintenu à son niveau actuel.

La Commission est également invitée à contribuer au financement international de la lutte contre le changement climatique et des programmes pertinents dans le cadre de IIVCDCI - Europe dans le monde.

Adoption du CFP

Les députés ont souligné que l'exigence de l'unanimité pour l'adoption du règlement CFP entrave les décisions nécessaires dans le processus de révision. Ils estiment que la procédure législative ordinaire devrait s'appliquer à l'adoption du règlement du CFP et à la décision sur les ressources propres, afin que le Parlement acquière la totalité des prérogatives budgétaires dont jouissent les parlements nationaux. Le Parlement a demandé au Conseil européen dactiver la clause passerelle prévue à larticle 312, paragraphe 2, du traité FUE pour accélérer la prise de décision.

Enfin, le Parlement a réaffirmé sa position de longue date selon laquelle une réforme des ressources propres est nécessaire pour mieux aligner le volet des recettes du budget de l'Union sur les priorités stratégiques plus larges de l'Union. Il attend dès lors du panier de nouvelles ressources propres quil permette non seulement dassurer des flux de revenus supplémentaires, mais aussi de contribuer à résoudre les problèmes urgents dans un environnement économique marqué par linflation et les prix élevés de lénergie.

Transparence				
ANDRESEN Rasmus	Rapporteur(e) fictif/fictive	BUDG	30/11/2022	Naturschutzbund Deutschland e.V.